



Après la destruction du second temple, les romains voulaient assimiler les juifs en leur interdisant l'étude de la Torah et la pratique des mitsvot.

La guemara ramène une histoire : 'Hanna avait sept garçons, le gouverneur de la province voulait affirmer sa domination sur le peuple juif devant ses concitoyens. Il s'adressa à l'aîné des fils de 'Hanna en lui disant « *Prosterne toi devant mon dieu et je te couvrirai d'or et de gloire* ». Le fils aîné, bien qu'il fut encore très jeune répliqua « *Crois-tu que ton or et ton argent peuvent me faire abandonner ma foi ?* »

Le gouverneur le fit décapiter devant sa mère et ses frères. Il fit les mêmes propositions à chacun des frères, qui refusèrent l'offre et furent eux aussi décapités. Vient le tour du petit enfant de deux ans, craignant un nouveau refus il lui chuchota à l'oreille « *Ecoute, tout mon peuple est présent, je vais faire tomber une pièce, tu la ramasseras et ainsi tout le monde croira que tu t'es prosterné devant mon idole* ». L'enfant refusa et lui dit « *Penses-tu que je vais faire honte à Mon D... afin de sauver ton honneur ?* » Lui aussi fut exécuté devant sa maman. Celle-ci couru vers le toit et avant de se précipiter elle proclama « *Avraham tu as sacrifié un enfant, moi j'en ai sacrifié sept* »

Une bat kol proclama « *'Hanna et ses sept enfants sont invités au Gan Eden à mes côtés* »

Mise à part la grandeur de 'Hanna et le 'hinoukh qu'elle a inculqué à ses enfants que cherche elle à prouver avec cette déclaration ? Voulait-elle montrer qu'elle était plus grande qu'Avraham ?

Le verset dit (Michlé 20 ;7) « *מְתֵהִלָּךְ בְּתַמּוֹ צְדִיק אֲשֶׁר־י /Lorsqu'un homme se conduit avec piété, heureux seront ses enfants après lui.* »

Les commentateurs expliquent que tout celui qui s'efforce dans l'étude de la Torah et dans l'amélioration de ses traits de caractères, transmet ses gènes à ses enfants qui eux aussi prendront le même chemin. Ne dit-on pas que si la troisième génération suit les pas du grand-père, alors toutes les générations suivantes seront des générations de justes. Ce verset nous apprend que le meilleur moyen d'assurer la réussite de ses enfants et d'abord de garantir sa propre réussite.

C'est là le message de 'Hanna : Si j'ai eu la force de sacrifier mes sept enfants, c'est grâce à toi Avraham qui nous a transmis cette dimension dans nos gènes.

La valeur numérique du mot Avraham est 248, ce qui signifie que ce dernier réussi à dominer totalement ses 248 membres ! Dans la Torah il y a exactement 248 Mitsvot positives. Quel est le sens de cette corrélation ? La Torah vient nous apprendre ici qu'avec chaque Mitsva que Hachem nous a ordonné, Il nous a donné aussi la force de l'accomplir. Notre corps a été constitué de telle sorte qu'il soit capable de supporter le joug de la Torah. Cette force nous a été octroyée par Avraham qui a réussi à assujettir tous ses membres à l'accomplissement de la Torah. Cette faculté est inscrite dans nos gènes en héritage, de telle sorte qu'il n'existe aucune Mitsva qui ne soit au-dessus de nos capacités !

Un jeune couple venant de faire Téchouva, progressait à grands pas et se faisait un plaisir d'accomplir chaque Mitsva qu'il découvrait : Chabbat, Casherout, Tefiline. Il existait cependant un point qui demeurait très compliqué à accomplir pour la femme : elle ne pouvait s'empêcher de fumer une cigarette après la Dafina du Chabbat midi ! Chaque Chabbat sa décision était ferme et pourtant elle trébuchait chaque semaine.

Ça la peinait énormément, tellement, que le couple décida de venir prendre conseil auprès d'un grand Sage. Ils se rendirent chez Rav Eliashiv *Zatsal*. Ce dernier perçut tout de suite la sincérité de ce couple, qui désirait ardemment garder le Chabbat, mais n'y arrivait pas. Le Rav demanda à parler en privé au mari, et lui dit qu'il était convaincu que sa femme était en réalité convertie mais qu'il y avait un doute quant à la qualité de sa conversion.

Le mari, choqué par cette nouvelle, entreprit une recherche approfondie et dévoila que la crainte du Grand de la génération était fondée et vérifiée. Ils refirent donc la conversion de cette femme et comme par miracle, l'envie de fumer s'estompa et disparu ... comme de la fumée ! Dès qu'elle reçut sa nouvelle Néchama elle reçut avec toutes les forces pour accomplir la totalité des Mitsvot

Pour illustrer notre étude, ramenons le verset (Beréchet 18 ;19) « כִּי יִדְעֹתִי לְמַעַן אֲשֶׁר יִצְוֶה אֶת בְּנָיו / Car Je l'ai connu (Avraham ; c'est-à-dire Je l'aime) afin qu'il ordonne à ses enfants. ».

« אֲשֶׁר יִצְוֶה אֶת בְּנָיו » les dernières lettres de chaque mot forment le mot « Torah ». La valeur numérique de אֲשֶׁר יִצְוֶה est 612, ajoutons à ce chiffre le mot lui-même, cela fait 613 ! Cette guématria illustre parfaitement la volonté d'Avraham de transmettre cette dimension à sa descendance.

Chabat Chalom



## Le coin de Halakha

- Quand on sort la 'halla du congélateur, on fera attention de ne pas déplacer d'autres aliments crus et congelés (comme de la viande ou du poisson) car ils sont mouksé ! On veillera donc avant l'entrée de chabbat, de placer la 'halla d'une manière accessible.
- S'il y a toujours un peu de givre sur la 'halla, il est alors interdit de la déposer sur la plata à cause de l'interdit de bichoul. Ce givre arrivera à un degré de cuisson, ce qui est interdit
- Il est également interdit de retirer cet givre à cause de l'interdit de borer (trier), la seule solution est d'attendre qu'elle fonde d'elle-même. De même, retirer l'étiquette sur la 'halla est interdit à cause de l'interdit de borer, il faudra retirer un peu de 'halla avec l'étiquette.
- Une fois fondue, on pourra placer la 'halla sur la plata pour la réchauffer, cependant d'après certains décisionnaires, il vaut mieux placer la 'halla sur un plat en aluminium posé préalablement avant chabbat sur cette plata. Dans la mesure du possible, il est bien et louable d'éviter de mettre la 'halla directement sur la plata.
- On peut mettre également la 'halla sur la casserole, mais alors la 'halla serait bassari comme le contenu de la casserole, il sera donc interdit de la consommer avec un produit laitier.